



17 et 18 novembre - Marseille

Rencontre nationale du CNDH Romeurope 17-18 novembre - MARSEILLE

La rencontre nationale du Collectif National des Droits de l'Homme ROMEUROPE s'est tenue à Marseille les 17 et 18 novembre 2012. Elle a rassemblé plus de 80 représentants d'une trentaine de structures locales et nationales (comités, collectifs, associations) membres du Collectif national. Cette rencontre a été l'occasion de faire un tour d'horizon de la situation dans les différentes régions et départements et de définir les futures actions à mener au sein du CNDH Romeurope.

Introduction de la rencontre nationale

Contexte : L'alternance n'a pas produit le changement attendu

(Philippe Rodier, Médecins du Monde Marseille)

L'année 2012 a été marquée par des événements politiques importants. Malgré la nouvelle majorité de gauche à l'Assemblée nationale et l'alternance politique, on observe une dégradation de la situation qui nourrit un sentiment de désillusion. Le fait que la majorité passe à gauche a eu tendance à éteindre tout mouvement d'opposition. La politique actuelle (politique d'évacuation et d'expulsion notamment) ressemble à un copier-coller de la politique précédemment menée.

Cependant, la publication de la circulaire du 26 août 2012 « relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites » a traduit la volonté du gouvernement d'ouvrir le dialogue avec les associations d'une part, et de prendre en compte la problématique dans sa complexité d'autre part. L'espace de discussion s'est traduit à Marseille par une réunion épuisante. Les expulsions n'ont pas été interrompues. A Marseille, on compte 23 expulsions au cours de l'année 2012 dont la moitié depuis l'ouverture de ces tables rondes et l'alternance politique. Ainsi, en dépit des intentions affichées, on observe une réelle dégradation de la situation individuelle des personnes. Néanmoins, cette circulaire est une brèche dans laquelle il faut s'engouffrer. Il ne faut pas se décourager et continuer à essayer de convaincre nos décideurs coûte que coûte.

Retour sur les événements de l'année 2012

Quelques repères sur les actions de plaidoyer du CNDH Romeurope en 2012

(Lola Schulmann, coordinatrice du CNDH Romeurope)

- **16/03/2012** : Le CNDH Romeurope a envoyé une lettre d'interpellation aux candidats à l'élection présidentielle sur la situation des Roms migrants vivant en France questionnant leur engagement concernant la fin des mesures transitoires et des évacuations.
- **27/03/2012** : Dans sa réponse, le candidat Hollande s'engage à ce que « *lorsqu'un campement insalubre est démantelé, des solutions alternatives soient proposées* ». **25 Juin 2012** : Le CNDH Romeurope interpelle le 1^{er} Ministre et demande la mise en place d'une concertation interministérielle propre à apporter une réponse globale aux situations de grande précarité et sollicite une rencontre.
- **27/07/2012** : Lors de son audition au Sénat, M. Valls affirme que les évacuations se poursuivront.
- **01/08/2012** : Le CNDH Romeurope et la FNARS publient un communiqué de presse « Deux ans après le discours de Grenoble, à quand le changement ? »
- **03/08/2012** : Le CNDH Romeurope est reçu par Thomas Andrieu, directeur adjoint du cabinet du Ministère de l'Intérieur pendant une longue réunion. Le sentiment d'écoute est réel mais les évacuations se poursuivent...
- **14/08/2012** : Le CNDH Romeurope redemande au 1^{er} Ministre la mise en place d'une concertation interministérielle.
- **22/08/2012** : Le CNDH Romeurope est reçu par le 1^{er} Ministre à Matignon juste avant le comité interministériel réunissant 9 ministres (Intérieur, Logement, Travail, Justice, Affaires sociales, Lutte contre l'exclusion, Affaires européennes, Budget, Réussite éducative). Suite à ce comité, deux mesures sont annoncées : la taxe à reverser auprès de l'OFII a été supprimée et la liste des « métiers en tensions » sera élargie.
- **11/08/2012** : Le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation (CDERE) est reçu par la

17 et 18 novembre - Marseille

Ministre déléguée à la réussite éducative, Mme Pau Langevin.

- **Le 26 août 2012 : publication de la circulaire interministérielle « relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuations des campements illicites »**¹ qui prévoit la réalisation d'un diagnostic préalable individualisé des populations présentes, en amont du démantèlement du lieu de vie, et l'élaboration de solutions alternatives privilégiant le droit commun. En outre, elle instaure un nouveau cadre de concertation des acteurs locaux autour du préfet Alain Régnier, délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement, chargé de la mise en œuvre de la circulaire. Si le collectif Romeurope a salué cette initiative, il déplore cependant la poursuite de nombreuses évacuations de lieux de vies depuis la mise en œuvre de la circulaire, effectuées sans diagnostic préalable ni propositions de solutions alternatives.

Durant toute cette période le CNDH Romeurope a été très présent sur la scène médiatique au niveau national.

La circulaire du 26 août et la mission du préfet Alain Régnier, délégué interministériel –
(Laurent El Ghozi, co-fondateur du CNDH Romeurope)

Tous les acteurs ont constaté la contradiction entre le changement de discours et la continuité des évacuations sur le terrain. Il faut se saisir du nouveau cadre de gestion interministérielle mis en place autour de la circulaire du 26 août.

Concernant les évacuations : la possibilité de demander un moratoire sur les évacuations a été envisagée mais cela semble irréalisable : demander un moratoire par rapport à des décisions de justice constituerait un déni de justice en soi. Par contre, demander le bénéfice de la trêve hivernale est une possibilité susceptible d'être entendue. Plusieurs décisions de justice vont déjà dans ce sens.

Concernant la circulaire : Trois points sont inacceptables à savoir : le titre, l'absence de délai avant l'évacuation, la poursuite des mesures transitoires. Selon la lettre de mission du délégué interministériel M. Alain Régnier, « un réseau de correspondants départementaux [sera] spécifiquement désignés par les préfets pour suivre ces questions ». Il est également précisé que la commission interministérielle « éclairera les travaux produits sur ce même sujet pour déterminer et présenter la position française au niveau européen », notamment concernant la révision de la stratégie de la France pour l'intégration des Roms, en lien avec le Secrétariat Général des Affaires européennes ».

Le 22 octobre 2012, le préfet Alain Régnier a organisé une rencontre avec les associations travaillant dans la défense des droits des Roms migrants en France pour mettre en place un « comité national de suivi ». Il s'agit d'un dispositif lourd. Quatre groupes de travail ont été mis en place :

1. « Citoyenneté – droit à la culture »
2. « Hébergement – Logement »
3. « Accès aux droits »
4. « Anticipation et gestion coordonnée au moment des expulsions »

Le CNDH Romeurope sera présent dans chacun des groupes de travail afin de rappeler l'exigence d'application du droit commun dans toutes les procédures. En parallèle de la mission confiée au délégué interministériel, une mission « d'évaluation des dispositifs d'accompagnement des personnes présentes dans les campements » a été confiée aux inspections générales suivantes : affaires sociales, administration de l'éducation nationale et de la recherche et au conseil général de l'environnement et du développement durable. Selon la lettre de mission qui leur a été adressée, les

¹ http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Circulaire_interministerielle_aout_2012.pdf

Synthèse de la Rencontre Nationale du CNDH Romeurope

17 et 18 novembre - Marseille

premiers éléments d'analyse devraient être rendus avant le 30 novembre et le rapport définitif le 30 décembre.

Le CNDH Romeurope a également rencontré Marie Arlette Carlotti, Ministre déléguée auprès de la Ministre des affaires sociales et de la Santé, chargée des personnes Handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, dont les positions semblent relativement positives.

Il existe une véritable volonté de changement chez un certain nombre d'élus locaux : on peut faire bouger si on se bouge !

DISCUSSIONS

Les obstacles à l'insertion professionnelle: Dans plusieurs territoires, ce sont avant tout les obstacles à l'insertion professionnelle qui posent le plus de problèmes (notamment à Orléans, Saint Etienne, Marseille, Aix etc.). La non application de la circulaire par les services de Pôle emploi a notamment été soulevée à plusieurs reprises. **Il est nécessaire de faire remonter ces situations au préfet Régnier car la circulaire stipule que les préfets départementaux devront « s'appuyer sur les prestations de Pôle emploi prévues pour une démarche d'accompagnement personnalisé vers l'emploi, renforcée en fonction des situations ».**

Toujours plus d'évacuations: Plusieurs associations ont exprimé leur inquiétude quant à l'augmentation du nombre d'évacuations depuis l'alternance politique. Qualitativement et quantitativement, la situation s'est aggravée. A Lyon, plus de 1200 personnes ont été évacuées ces derniers mois et chaque évacuation donnent lieu à la distribution d'OQTF. En parallèle, un charter d'expulsion est programmé au départ de Lyon tous les mois.

La participation des membres du CNDH Romeurope aux travaux de la circulaire interministérielle
La participation des membres du CNDH Romeurope aux groupes de travail pilotés par la DIHAL pose question parmi les membres du Collectif. Certains soulignent que les travaux engagés dans le cadre de la commission interministérielle ne doivent pas servir d'alibi aux décisions qui sont prises sur le terrain. De plus, il a été rappelé que la circulaire n'engage en rien la justice d'une part, et que les préfets n'ont aucune obligation de demander le concours de force de police pour évacuer un terrain d'autre part.

Les stratégies de contournement de la circulaire: La position de certaines mairies, notamment socialistes, est fortement condamnable. Plusieurs mairies ont recours à des stratégies d'intimidation voire d'harcèlement pour contourner la circulaire : plusieurs cas d'intimidation, de pression exercée sur les habitants des bidonvilles pour qu'ils s'en aillent d'eux même ont été rapportés (notamment à Aix, Nantes, Lille..). A Lyon, le maire socialiste Gérard Collomb fait appel de chaque décision de justice positive pour les habitants des bidonvilles.

Le piège du diagnostic ? Certaines associations ont accepté de faire le diagnostic énoncé dans la circulaire. Elles ont le sentiment d'être prise au piège. On ne donne pas aux associations les moyens de réaliser un diagnostic sérieux, individuel et global. A Marseille, lorsque les associations arrivent sur le terrain, les OQTF ont déjà été distribuées.

Développement d'un discours d'« une seule partie assimilable »: Ce discours n'est pas nouveau et les bidonvilles ne sont pas si anciens non plus. Il faut démonter ces préjugés et faire davantage le lien entre les expériences. Il est également important de faire remonter les situations positives qui font avancer. Il est nécessaire de définir une analyse politique commune et d'engager des actions politiques plus fortes contre cette politique à caractère ethno raciale.

17 et 18 novembre - Marseille

Romeurope dénonce toutes ces situations. Les associations et les collectifs ne sont pas dupes mais se trouvent dans des situations difficiles qui ne permettent pas de se passer d'un travail avec les pouvoirs publics. Il faut se servir des textes, notamment de la circulaire, et la porter le plus loin possible. Nous avons besoin d'avoir une position la plus unanime pour que cela soit possible.

La situation dans les Bouches du Rhône (Rencontres Tsiganes, ADDAP et l'AMPIL)

Marseille est capable du pire comme du meilleur : D'un côté, on a des actions fortes de solidarité envers les « Roms migrants » (La mise à disposition, par la mairie de Gardanne, d'un terrain pour accueillir les familles expulsées de Marseille ainsi que l'accueil d'environ 80 Roms évacués dans la salle paroissiale de l'église de la Belle de Mai) et, d'un autre côté, des actes racistes d'une violence extrême tels que l'évacuation et la destruction d'un bidonville de la banlieue Nord de Marseille pour une cinquantaine de riverains fin septembre.

La concertation associations/collectivités locales

Alors qu'un collectif d'association la réclamait depuis plusieurs mois, **une table ronde a finalement été mise en place par le préfet le 17 juillet**. Les associations et les militants ont pu s'exprimer mais sont repartis déçus : leur demande de moratoire sur les évacuations a été rejetée et le préfet a réaffirmé sa volonté d'appliquer les décisions de justice sans délais et de manière systématique. Deux groupes de travail ont néanmoins été mis en place concernant respectivement les « Parcours » et l'« Humanisation des conditions de séjour temporaire ». Les associations ont joué le jeu et ont participé aux travaux de ces commissions durant tout l'été. Suite aux travaux des commissions, **une nouvelle table ronde a été organisée le 18 septembre** où le préfet a réaffirmé sa position selon laquelle « ces personnes ont vocation à retourner dans leur pays d'origine ». La préfecture a également proposé aux associations marseillaises de prendre part à un groupe relatif à l'évaluation des campements illicites pour effectuer un diagnostic sur la sécurité.

Certaines des associations marseillaises ont également pris part au groupe de travail mis en place au niveau national par le préfet Régnier où elle entendent un discours très différent de celui porté par le préfet des Bouches du Rhône.

La poursuite des évacuations, preuve que le travail avec la préfecture n'a porté aucun fruit : En parallèle de ces travaux, les évacuations se sont poursuivies à Marseille et ailleurs (Aix en Provence, Vitrolles, Arles, etc.) engendrant d'importants mouvements de population dans tout le département.

A Aix en Provence, le Plateau de l'Arbois a été évacué et les familles (environ 500 personnes) se sont réfugiées dans le bois de la toute petite commune de Velaux ainsi que sur la commune de Gardanne. A Velaux, une organisation communautaire s'est remise en place comme celle qui existait à l'Arbois. La municipalité a installé des citernes, bennes à ordure et un dispositif de sécurité incendie. Un minibus a été financé par le Secours Catholique pour permettre à sept enfants de poursuivre leur scolarisation dans leur école à Aix en Provence. L'évacuation du terrain est déjà prévue (mi-décembre) et des discussions ont été engagées avec la commune pour permettre à 40 personnes de se maintenir sur place. A Gardanne, bien que la situation soit loin d'être parfaite, l'attitude positive de la mairie, qui a mis un terrain à disposition des familles évacuées, sert d'exemple aux nombreuses autres communes du département.

Retour sur deux dispositifs gérés par l'AMPIL : l'ESH (espace solidaire d'hébergement) Plombière et l'ESH Saint Pierre : Gérés par l'AMPIL, les ESH de Marseille constituent la preuve que des avancées peuvent être réalisées avec les familles. Au fur et à mesure que certaines familles sortent du dispositif, de nouvelles y entrent. L'ensemble des enfants des ESH étaient scolarisés. Un travail a été mené avec la préfecture pour la délivrance de titres de séjour avec autorisation de travail. L'AMPIL a

17 et 18 novembre - Marseille

également travaillé avec un réseau de petits propriétaires pour la mise en place de baux glissants. Au final, ce sont 18 familles qui ont pu accéder à des logements dans le diffus via ces dispositifs. Des problèmes exogènes ont cependant été rencontrés : les activités mafieuses et l'arrachage d'un portail par une voiture bélier ont nécessité d'avoir recours à un service de gardiennage coûteux, tensions avec le voisinage. Aujourd'hui l'ESH Plombière a temporairement fermé et l'AMPIL est à la recherche d'un nouveau lieu, plus sécurisé, pour ré-ouvrir un ESH. Il est important que des lieux comme celui-ci, aussi modestes soient-ils, existent. Ces expériences permettent notamment d'arriver devant les élus avec des propositions concrètes.

L'AMPIL fait aussi de la domiciliation et des démarches pour obtenir des APS (Autorisation provisoire de séjour). L'association dispose d'un parc de mobile home et de caravanes. Elle intervient dans les collèges, les lycées et les CIQ (Comité d'intérêt de quartier).

Des « médiateurs habitat précaire » ont été recrutés par l'ADDAP 13 pour intervenir sur le département dans le cadre d'un projet financé par l'UE.

La réquisition appartient à ceux qui se lèvent tôt : Le père Paul Daniel a fait un retour sur la mise à disposition de la salle paroissiale de la Belle de Mai durant 18 jours. Alors qu'il avait de la place pour accueillir 30-40 personnes, 80 personnes ont été hébergées dans les locaux paroissiaux. Dans l'ensemble, la cohabitation s'est bien passée. Faute de réaction des autorités locales face à la situation et aux nombreuses interpellations, le 28 octobre, les associations, collectifs et militants ont procédé à la réquisition d'un bâtiment inoccupé appartenant à l'Etat pour y loger les familles. Emmaüs a largement piloté l'opération au niveau logistique. Il y a eu des heurts avec la population locale.

La situation en Loire Atlantique (Romeurope Nantes – Médecins du Monde)

Sur la région Loire Atlantique, on compte environ 1200 Roms présents sur deux types de terrains. Il existe 7 sites où les associations et les mairies collaborent et où un suivi est mis en place. Il existe 26 terrains squattés, dont certains sont stables depuis plusieurs années tandis que d'autres sont mobiles. Parmi ces derniers, on compte d'importantes concentrations allant jusqu'à 40 familles.

Concernant les évacuations : On compte une seule évacuation avec le concours de la force publique en mai. Pour toutes les autres évacuations, ce sont les habitants des terrains qui sont partis d'eux même sous la pression exercée par les collectivités locales.

Scolarisation : Le Conseil Général a mis en place un service chargé de la scolarisation des enfants.

Travail : La région est riche de maraîchages ce qui permet des contrats saisonniers. Très peu de contrat cette année, du fait des conditions climatiques défavorables.

Mise en œuvre de la circulaire : Suite à la parution de la circulaire, le collectif Romeurope nantais a sollicité le préfet pour une réunion qui s'est tenue le 5 octobre. Le préfet a rejeté en bloc la proposition de moratoire sur les évacuations et s'est engagé à mettre en place un diagnostic. Les associations « Une famille Un toit » et « Acta Rom » ont été mandatées pour effectuer ce diagnostic. Le Collectif ne se positionne pas en tant qu'opérateur. Le préfet a exprimé son souhait d'organiser des réunions avec les maires des communes concernées de mettre en place d'une plateforme d'échange de pratiques pour les associations.

Entre temps, le 15 octobre, le TGI de Nantes a accordé un délai de 3 mois à l'évacuation de 3 terrains afin que les habitants, dont les difficultés sociales ont été constatées, et les services de l'Etat,

17 et 18 novembre - Marseille

trouvent une solution adaptée **selon l'esprit de la charte sociale européenne et de la circulaire du 26/08/2012.**

Le Collectif Romeurope Nantes a demandé a rencontré « Une famille Un toit ». Celle-ci a déjà rendu le diagnostic mais n'a pas été invitée à participer aux réunions qui se sont tenues ensuite. Elle demande au CNDH Romeurope de réagir là-dessus.

La situation dans le Nord Pas de Calais (Collectif Solidarité Lille Métropole)

Sur les 6 derniers mois, on compte environ 3000 Roms sur la métropole Lilloise.

Evacuations: Après l'annonce de Martine Aubry « pas d'expulsion sans propositions » en septembre 2010, les évacuations de l'été ont été vécues comme un coup de massue par les associations. En avril, la communauté urbaine a procédé à l'évacuation de 50 familles qu'elle avait elle-même installée sur un terrain aménagé affirmant que « ses engagements tiennent pour 1500 ». Qu'en est-il des 1500 autres ? Le Collectif Solidarité Lille Métropole a rencontré le préfet en juillet pour demander un moratoire sur les évacuations ainsi que la mise en place d'une concertation régionale. Rien n'a changé. Au mois d'août, deux terrains qui avaient fait l'objet d'un gros travail d'accompagnement ont été évacués. Tout a été détruit.

Les villages d'insertion : La communauté urbaine (CU) sous la présidence de Martine Aubry s'était engagée sur la mise en place de villages d'insertion. Leur financement, qui devait provenir du budget « Hébergement – Urgence » de l'Etat, a finalement été pris en charge par l'UE. Sous les revendications des associations, la CU a fait de petits efforts, tel que l'aménagement d'un accès à l'eau, à l'électricité etc. sur les terrains, mais rien de plus.

A Hellemmes, La situation s'est extrêmement tendue avec la volonté du maire de mettre en place un projet d'insertion. La même police qui expulse est désormais sollicitée pour sécuriser ce projet. Il faut également critiquer l'absence de dialogue avec les premiers concernés : on ne demande jamais rien aux Roms. On continue de construire un village d'insertion à Hellemmes alors que les Roms eux même peuvent ne plus avoir envie d'y aller !

Un projet : Le Collectif Solidarité Lille Métropole présente un projet portant sur l'accès aux droits et le vivre ensemble. Un portail d'accès aux droits a été mis en ligne très récemment : www.droitsdesroms.org.

Diagnostic : Un diagnostic de la situation sur le territoire va être mené par la FNASAT pour le Conseil Régional.

La situation en Rhône Alpes (ALPIL, Collectif de Saint Etienne, Roms Action)

Lyon (ALPIL)

On compte environ 1200 Roms sur environ 15 sites dans la région Rhône Alpes. De grosses vagues d'évacuations ont eu lieu cet été.

Dispositif d'insertion : Une MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) a été mise en place pour les Roms installés dans l'agglomération lyonnaise. Un tiers des familles a été confiée à Forum Réfugiés. Le programme devrait démarrer d'ici la fin de l'année 2012. Peu d'informations précises sur ce programme hormis qu'il ne concerne que 400 personnes. Que va-t-il advenir des autres ? Le Collectif Roms de Lyon s'est positionné contre la MOUS et la sélection à laquelle elle procède.

17 et 18 novembre - Marseille

Evacuations : Une décision positive a été obtenue pour un terrain à Saint Priest : un délai de 7 mois a été accordé. Par ailleurs, le préfet a affirmé qu'il n'y aurait pas d'évacuations de squats et des bidonvilles pendant la trêve hivernale.

Hébergement/Logement : L'ALPIL parvient à reloger 10 familles par an depuis 5 ans.

Scolarisation : L'association CLASSES travaille sur la scolarisation. Une interpellation du préfet Régnier a donné lieu à l'ouverture d'une classe spécifique pour les enfants Roms dans une école désaffectée à Saint Fons. Cette initiative prouve que les solutions spécifiques continuent d'être privilégiées par rapport à l'application du droit commun.

Grenoble (Roms Action)

On compte 500 roms dans l'agglomération grenobloise

Evacuations : 8 évacuations en 2012. 6 avant la publication de la circulaire de 26/08 et 2 après. 2 nouvelles évacuations seraient imminentes. Il a été annoncé qu'elles auraient lieu avant le 01/11. Pour le moment les deux terrains existent toujours mais subissent d'importantes pressions policières.

Hébergement : Le dispositif hôtelier est saturé à Grenoble. Certaines familles sont hébergées en hôtel depuis 2 ans. En conséquence, les familles sont envoyées dans les hôtels de communes très éloignées de l'agglomération grenobloise (à 1 ou 2 heures de route) telle que Vienne pour une seule nuit. Or, si les personnes refusent la proposition du 115, il ne leur est plus rien proposé.

Scolarisation : pas de problème.

Travail : Le Pôle Emploi refuse toutes les inscriptions.

Concertation avec les collectivités territoriales : Les réunions avec les maires des communes et les collectivités territoriales viennent tout juste de démarrer. Les mairies ont demandé à Roms Action de réaliser un diagnostic. Roms Action a sollicité d'autres associations afin de faire un diagnostic commun. Une rencontre est prévue avec la préfecture au courant de la semaine du 26 novembre pour voir comment travailler ensemble.

Saint Etienne (Collectif de Saint Etienne)

Il existe de nombreux squats à St Etienne. Il existe également des terrains d'environ 10 familles qui sont accompagnées par EMMAUS. 30 à 40 familles Roms sont dans le parc locatif privé.

Villeurbanne (MRAP Villeurbanne)

Le 14 août le Maire, M. Bret, a fait une tribune dans Le Monde où il soutient la politique d'expulsion de Valls : « *il faut évacuer les campements illicites de Roms* ». Un grand terrain a été évacué. Des familles se sont cachées dans le sous-sol d'un rond-point d'où la police n'a pas tardé à les chasser. Elles se sont ensuite réfugiées dans le parc protégé de la Feyssine. Il s'agit d'un terrain public donc la mairie a assigné les familles devant le tribunal administratif en indiquant que « *les familles roumaines représentent une menace pour les animaux protégés* ». La Mairie n'a pas demandé le concours de la force publique et, un mois plus tard, les familles se sont réinstallées dans le Grand Lyon.

La situation en Ile de France

(Les membres du Collectif Romeurope Ile de France)

Paris – (Secours Catholique)

En ce moment, la situation est particulière. Il existe des bidonvilles non stabilisés aux portes de Paris, des « micro installations », et des familles en errance sur le trottoir (familles qui dorment dans des cabines téléphoniques) qui sont les conséquences des évacuations de cet été. L'errance des familles engendrent de nombreuses difficultés en termes d'accompagnement. Il y a une volonté d'appliquer la circulaire au niveau de l'Hôtel de Ville mais celle-ci se heurte aux résistances des mairies de secteurs qui ont une approche davantage sécuritaire.

17 et 18 novembre - Marseille

Il n'existe pas de collectif d'association qui accompagnent les familles Roms sur Paris. Des maraudes de bénévoles sont organisées par le Secours Catholique. L'association EMMAUS Coup de main travaille dans le cadre d'une convention avec la ville de Paris – convention non publique - mais, hormis la mise à l'abri via le dispositif du 115, rien n'est mis en place. De plus, hormis le Samu social et EMMAUS Coup de main, l'ensemble des associations ont été évincées des réunions de la ville de Paris.

Dans le cadre de la trêve hivernale, de nouvelles places d'hébergement ont été ouvertes. L'année dernière, celles-ci ne concernaient que les personnes isolées et non pas les familles.

Val de Marne (94) – (Romeurope 94)

Le préfet du Val de Marne a anticipé la circulaire et a choisi un terrain pour l'expérimenter au début de l'été. Il a proposé aux associations de travailler sur une vingtaine de terrains (de 20 à 250 personnes). Le préfet envisage de réaliser un diagnostic social mais il existe de nombreux doutes quant à la méthodologie utilisée. Il souhaite travailler en amont site par site donc au cas par cas. Il a soutenu qu'il y a avait des familles non intégrables (qui ne suivent pas la scolarité de leurs enfants) et des personnes seules qui n'ont pas de raison à rester sur le territoire. Il n'a pas répondu sur le moratoire des expulsions et s'est engagé à ne pas procéder à des expulsions avant diagnostic. Le Collectif Romeurope 94 s'est positionné ainsi : Il se rendra aux réunions auxquelles il sera éventuellement convié par le Préfet mais, à défaut d'être entendu il arrêtera d'y participer et se concentrera sur les recours contre les décisions d'évacuation. Le 18 septembre, le Collectif a été reçu par le Préfet. Des avancées restent possibles, notamment aux côtés du Conseil Général qui soutient le travail social actuel.

Essonne – (ASEFRR)

Tous les squats sont en cours de référés. Ce qui se faisait avant se poursuit avec la nouvelle majorité. Le mot mafia est systématique mis sur la table, ainsi que la prostitution soit disant courante, des tracts de refus circulent entre les communes. L'ASEFRR exprime son inquiétude quant aux effets de ces discours sur les Roms mais également sur l'opinion publique. Les associations essaient de réagir systématiquement. Elles ont saisi les élus, députés. Qu'à cela ne tienne, des collectifs, des architectes, l'école d'architecture et d'autres acteurs locaux vont monter à un Pôle Ressources à l'amélioration de l'habitat existant et à la formation et à l'emploi pour aller vers le droit commun (Projet PEROU). Cette affaire sera médiatisée.

Dragomir explique qu'il a été évacué plus de 16 fois en Essonne.

Seine Saint Denis (93) – (Médecins du Monde)

Constat catastrophique: Plusieurs milliers de personnes sur tous les départements subissent des évacuations à répétition depuis plusieurs années et de manière accrue au cours de l'été dernier.

Scolarisation: Les refus systématiques de domiciliation empêchent les inscriptions scolaires sur le territoire.

Concertation associations/institutions: En juillet, une invitation pour discuter des modalités d'évacuation d'un terrain a été envoyée aux associations et au CNDH Romeurope. Les associations ont décliné l'invitation et un document écrit a été rédigé pour expliquer les motifs de ce refus et notre souhait d'organiser une rencontre entre les associations et les institutions. La situation s'est aggravée après la publication de la circulaire. Une forte pression policière se pratique quotidiennement sur les lieux de vie. Le collectif d'associations a souhaité prendre les devants et convoquer le préfet. Finalement, le préfet a convoqué une réunion en octobre avec : l'OFII, l'ARS, la DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement), la commune de Noisy-le-Grand, le MRAP, Médecins du monde, le Secours Catholique, RESF, etc. La réunion s'est bien passée et la préfecture a semblé conciliante. Cependant, sans reprise de contact avec les

17 et 18 novembre - Marseille

acteurs associatifs, le terrain de Noisy le Grand a été évacué une semaine plus tard sans qu'aucune solution alternative ne soit proposée.

La préfecture a demandé à Médecins du Monde de réaliser un diagnostic visant à déterminer s'il y avait des personnes malades sur les terrains et à connaître les pathologies en question et le dispositif médical où elles sont suivies. MDM a refusé. Les associations sont sans cesse instrumentalisées par les pouvoirs publics.

Val d'Oise (95)

A Deuil la Barre, le terrain a bénéficié du soutien de Dominique Baudis, Défenseur des droits, qui a obtenu du préfet qu'il ne procède pas à l'évacuation alors même que la décision de justice est là.

A Saint Ouen l'Aumône, il y a 5 lieux de vie où se trouvent environ 800 personnes. Dépassé, le Maire a sollicité le soutien des communes voisines qui ont toutes refusées. Cette situation révèle l'isolement de certains Maires pour faire face aux situations de détresse.

La situation en Haute Garonne (Le Collectif Solidarité Roms de Toulouse)

Toulouse :

Il existe actuellement 6 lieux de vie (600 à 700 personnes) sur l'agglomération. Il y a eu de nouvelles arrivées en provenance d'Espagne où la crise sévit.

Evacuations : Un des terrains est situé le long des berges de la Garonne (Environ 2 km). Fin mai, la police a commencé à évacuer puis le processus a été interrompu. En août, la préfecture a déclaré que quoiqu'il arrive ce terrain devait être évacué. Suite à la publication de la circulaire, un groupe de travail a été mis en place avec divers acteurs : la Mairie, l'OFII, la préfète, la DDCS, l'inspection académique, le Conseil Général et les associations. Il a finalement été décidé que :

- certains seront invités à repartir
- d'autres seront accompagnés vers l'emploi déjà envisagé
- Des propositions de relogement seront faites pour ceux qui restent

Travail : Concernant les procédures d'accès à l'emploi, après avoir effectué un « diagnostic » pour identifier les personnes « employables », la préfecture a délivré 10 titres de séjours avec autorisation de travail la semaine dernière, 10 autres sont à venir. Des logements vont être mobilisés mais il y a encore des difficultés.

Bordeaux (médiateur de la mairie de Bordeaux) :

Environ 700 Roms vivent en squats sur l'agglomération bordelaise dont 95% de bulgares et le reste de roumains. Une MOUS a été mise en place pour accompagner 32 familles : accompagnement dans le diffus via des baux glissants et suivi par le CCAS/DSU qui domicilie au titre de l'AME. Des autorisations de travail sont délivrées en fonction du quota de logements disponibles. 110 enfants sont scolarisés de la maternelle au lycée. Le diagnostic est fait par le COSE. La mise en place de tables rondes a été demandée à la préfecture.

La situation à Orléans (Collectif de soutien aux familles Roms)

Evacuations : Un collectif s'est créé autour d'un bidonville en 2009. En janvier-février 2010, des baraquements ont été détruits. Depuis, plus aucun contact avec les administrations. Le collectif s'est renforcé. L'Eglise est la seule institution à s'être impliquée (mise à disposition d'un presbytère et d'un terrain).

Scolarisation : Les enfants sont très bien scolarisés. Sur le plan de l'alphabétisation, c'est plus difficile mais le collectif lutte.

Travail : Sur le plan de l'emploi c'est l'impasse : la préfecture refuse toute demande d'autorisation de travail avec promesse d'embauche qui ne correspond pas à un SMIC à temps plein.

Synthèses des groupes de travail

Les membres du CNDH Romeurope présents à la rencontre se sont répartis en 4 groupes de travail pour travailler sur les actions des collectifs autour des évacuations (1), les tensions avec les riverains (2), le positionnement vis-à-vis des acteurs publics (3) et le positionnement du CNDH Romeurope (4).

1. Les actions des collectifs autour des évacuations

Le groupe s'est essentiellement concentré sur les questions d'ordre juridique et l'utilisation du droit.

- ✓ Il est nécessaire de trouver des avocats/des juristes avec lesquels travailler. Le réseau d'avocat (pour la plupart lié au GISTI) est une ressource à utiliser.
- ✓ Il est important de parler de bidonvilles et non pas de campements. Le bidonville est un objet de droit en tant que tel qui renvoie à la question juridique de l'« habitat indigne ».
- ✓ Les membres ont exprimé leur besoin de formation sur ces thématiques : recours contre décision d'évacuation, recours contre OQTF, recours contre les refus de domiciliation, etc.
- ➔ *Les outils de la formation sur les occupants sans droit ni titre et le droit au logement opposable (DALO) et le droit à l'hébergement opposable (DAHO) seront mis en ligne sur le site internet.*
- ✓ Depuis une jurisprudence d'avril-mai, le refus d'hébergement constitue une atteinte au droit fondamental²: il a été envisagé de déposer des référés-liberté en masse à chaque fois qu'un squat/bidonville est sur le point de se faire évacuer.

² [Le Conseil d'État précise que la méconnaissance des obligations prévues par la loi en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri peut constituer une atteinte grave à une liberté fondamentale / Ordonnance du 10 février 2012, M.A., n° 356456](#), 4^{ème} considérant « Considérant qu'il appartient aux autorités de l'Etat de mettre en œuvre le droit à l'hébergement d'urgence reconnu par la loi à toute personne sans abri qui se trouve en situation de détresse médicale, psychique et sociale ; qu'une carence caractérisée dans l'accomplissement de cette tâche peut, contrairement à ce qu'a estimé le juge des référés de première instance, faire apparaître, pour l'application de l'article L. 521-2 du code de justice administrative, **une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale** [...] »

17 et 18 novembre - Marseille

2. Les tensions avec les riverains

Le groupe a dressé le constat d'un rejet général de tous les étrangers auquel s'ajoute une stigmatisation exacerbée des Roms (situation dans les Créneaux à Marseille, manifestation anti-roms à Hellemmes, manifestation anti-roms à Cysoing, etc.). En parallèle, des actions de solidarité se développent et de nouveaux collectifs de soutien se créent.

Quels sont les causes du rejet des Roms ?

- Grande responsabilité des élus (politique menée par Manuel Valls et ses prédécesseurs)
- Effet miroir sur les populations françaises les plus démunies qui voient dans les populations Roms ce qu'elles ne souhaitent pas devenir.
- Détérioration du climat social

Que faire ?

- Redoubler d'efforts dans la lutte contre les préjugés afin de distinguer les ressentis de la réalité des faits (démontrer par exemple, qu'il n'y a pas d'augmentation des vols, etc.).
- Se saisir de la circulaire (accompagnement en matière de logement, d'éducation, d'emploi, etc.) et se rendre directement dans les mairies pour exiger sa mise en œuvre.
- Condamner l'attitude des médias qui mettent systématiquement de l'huile sur le feu
- Dialoguer avec les riverains dès l'installation sur un nouveau terrain (voire en amont ?)
- Exemple de l'expérience à Ivry dans le 94 : 3500 cartes postales ont été envoyées par les enfants vivant dans des bidonvilles à François Hollande et une manifestation a été organisée.
- Sensibiliser dans les écoles

3. Le positionnement vis-à-vis des acteurs publics

Le groupe de travail s'est concentré sur la question du diagnostic.

- ✓ Les membres du collectif craignent d'être instrumentalisés par les autorités.
- ✓ Ils reconnaissent cependant la nécessité de diagnostics sociaux, complets et professionnels (parcours de vie, à la situation sociale, à l'environnement, au périmètre de vie).
- ✓ Le diagnostic doit être double sens : il doit porter non seulement sur les habitants des squats et des bidonvilles mais également sur leur environnement et sur l'action des autorités compétentes à l'égard de leur situation.
- ✓ Eviter le piège de l'instrumentalisation des associations via le diagnostic. Celui-ci ne doit en aucun servir à une sélection entre les personnes dites «intégrables » / « non intégrables ».

4. Le positionnement du CNDH Romeurope

- ✓ Extrême hétérogénéité des situations d'un territoire à l'autre.
- ✓ Nécessité de faire remonter les situations locales au niveau national et d'utiliser le cadre proposé par le Préfet Alain Régnier.
- ✓ Moratoire sur les évacuations pour permettre un accompagnement individualisé vers des solutions non spécifiques, selon les besoins et choix des personnes. Pas d'évacuations sans solutions alternatives.
- ✓ Les solutions proposées ne doivent pas être spécifiques mais directement issues du droit commun.
- ✓ Nécessité de faire remonter les expériences positives en application du droit commun.
- ✓ Aller vers l'opinion publique et les politiques pour montrer la valeur de l'intégration des populations migrantes à la société française et le coût de leur non intégration. Travailler contre les préjugés et contre la méconnaissance à l'égard de ces populations.

17 et 18 novembre - Marseille

- ✓ Importance de la mise en perspective européenne : prendre contact avec un certain nombre de partenaires européens pour leur apporter notre expertise d'une part, et bénéficier de leur soutien d'autre part.

La communication et les stratégies internes au sein du collectif (Michèle Mézard, membre fondatrice du CNDH Romeurope)

Un outil de communication qui reste d'actualité : Bien qu'il date de 2010-2011, le rapport [« Les Roms, bouc-émissaires d'une politique qui cible les migrants et les pauvres »](#) constitue toujours une ressource efficace.

Le site internet

Deux types d'informations sont disponibles sur le site : les informations publiques et les informations réservées à l'espace membres.

Les pages régionales : Les pages dédiées aux actions régionales constituent un outil d'information efficace. Pour chaque région une page est dédiée à chaque département. On y trouve une brève description des acteurs, leurs contacts et – là où cela existe – les adresses des blogs ou sites créés par les collectifs et associations et à travers lesquelles il est possible de suivre leurs actions dans le détail. Certaines sont régulièrement mises à jour, d'autres sont encore vides. Les membres du Collectif peuvent alimenter les pages régionales afin de diffuser l'information au niveau local et régionale et faire connaître l'ensemble de leurs actions !

Textes et supports pour l'action : Déclinée en 10 thématiques³, cette rubrique comporte de nombreux outils (fiches pratiques, rapports, etc.) à destination des associations et militants. La coordination l'alimente le plus régulièrement possible, en y publiant notamment l'ensemble des outils de formations juridiques créés et/ou collectés au cours de l'année. Là encore, les membres du collectif peuvent (et sont fortement incités !) à partager leurs outils et supports de travail à la coordination afin que cette rubrique soit la plus riche possible.

Les listes de diffusion : La coordination nationale diffuse les informations (nationales et locales) dont elle dispose sur la liste membre. De la même manière, tous les membres du Collectif peuvent directement recourir aux listes de diffusion d'information (membres@romeurope.org pour diffuser ou demander de l'information auprès de l'ensemble des membres du réseau ou demander des informations / info.romeurope@romeurope.org pour les informations d'ordre plus général).

Bientôt, mise en ligne d'un forum d'échange sur l'espace membre : celui-ci permettra d'ouvrir des discussions entre les membres sur les problématiques qui se posent, d'échanger des informations et des expériences de terrains.

L'Edito : L'Edito est ouvert à la plume de tous ! A bon entendeur...

Un nouveau site consacré à l'aide juridique relatif à l'accueil des populations Roms a été récemment mis en ligne par les Collectifs Solidarité Roms de Lille Métropole et Fraternité62. Celui-ci permet un accès rapide et simple à l'ensemble des données administratives et juridiques concernant les Roms. A utiliser sans modération ! www.droitsdesroms.org

³ Textes européens, guides pratiques transversaux, enfance – éducation, mineurs, séjour-retour-éloignement, habitat, travail, droits sociaux, santé, créer et animer un comité de soutien.

17 et 18 novembre - Marseille

Le rapport aux médias

Certains terrains ont été surinvestis dans leur rapport avec la presse et les personnes ont été déçues. La médiatisation à outrance ne sert pas toujours, voire peut causer du tort aux familles. Cependant, il reste nécessaire d'informer et d'alerter sur les situations vécues, or, les médias constituent un des principaux vecteurs de cette information. Il est donc nécessaire d'être vigilant et de se donner les moyens d'un travail régulier avec les journalistes compétents et fiables. Il a également été souligné qu'il était important de travailler avec les journalistes qui sont eux-mêmes repoussés par les forces de l'ordre lorsqu'ils souhaitent couvrir une évacuation et les inciter à écrire sur ce type d'obstacle à l'information !

Quelles actions à mener par le CNDH Romeurope ?

Retour sur l'historique et le fonctionnement de Romeurope : Le CNDH Romeurope a été créé en octobre 2000, à Paris, à l'issue du colloque « Roms, Sintés, Kalés, Tsiganes en Europe. Promouvoir la santé et les droits d'une minorité en détresse », qui présentait les résultats alarmants d'une recherche-action pour la promotion de la santé menée à l'initiative de Médecins du Monde dans six pays de l'Union européenne dont la France. Les associations présentes à cette initiative ont décidé de fonder ce collectif pour agir de manière spécifique sur ce sujet à partir de leur champ propre de compétence, humanitaire ou de défense des droits. De fait, le collectif ne représente pas une pensée qui serait complètement uniforme. Il existe des divergences d'opinions au sein du collectif, mais c'est également là qu'est notre force !

Le comité technique propose les lignes stratégiques qui constituent le fondement des actions menées par le CNDH Romeurope et les soumet pour validation aux membres de Romeurope. Les membres du Collectif désireux d'intégrer le comité technique peuvent bien entendu présenter leur candidature, considérant qu'il s'agit d'une implication plus importante que celle d'un membre (en termes de temps et de ressources humaines).

La coordination nationale repose sur un poste salarié à temps plein et deux stagiaires (stagiaire juridique/assistante coordination.)

Financements : Romeurope dispose de différentes sources de financements :

- ✓ Des subventions privées qui correspondent à des dons en provenance d'associations membres ou partenaires (FAP, Secours Catholique ainsi que le CCFD-Terre Solidaire et Médecins du Monde de manière ponctuelle)
- ✓ Des subventions publiques : L'ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), le FONJEP (Fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire), la Région Ile de France (Fond pour le développement de la vie associative et fond lutte contre les discriminations)
- ✓ Une partie marginale des recettes du Collectif provient des dons et de la vente de produit tels que les différentes publications du Collectif.

Le programme national de médiation sanitaire coordonné par l'ASAV, en collaboration avec des structures associatives membres du collectif Romeurope : Depuis 2011, des actions de médiation sanitaire sont conduites sur quatre sites pilotes en France, auprès des femmes et jeunes enfants roms migrants vivant dans des conditions de grande précarité. Elles ont pour objectif d'améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention et de faciliter les relations entre professionnels et usagers. Les résultats de l'évaluation et les préconisations de ce programme national seront présentées lors du [colloque « Médiation sanitaire : pour l'accès à la santé des populations précarisées. L'exemple des Roms » le 14 décembre 2012.](#)

17 et 18 novembre - Marseille

LES ACTIONS A MENER

Les débats ont principalement porté sur le positionnement de Romeurope par rapport à la circulaire du 26/08/2012 « relative à l'anticipation et l'accompagnement des évacuations de campements illicites » et plus précisément sur la nature et la forme que doit prendre la participation du collectif aux travaux de la commission interministérielle en charge de son application.

De nombreuses inquiétudes se sont exprimées au sein du collectif quant au risque d'« instrumentalisation » du collectif et de ses membres par sa participation aux réunions de travail mis en place par le Préfet Alain Régnier. Cette inquiétude se justifie notamment par le « flou » qui caractérise la circulaire. Celle-ci ouvre la voie à de multiples interprétations très différentes pouvant entraîner des effets également très différents sur les populations qu'elle vise. C'est notamment cette équivocité du texte qui réduit la capacité du Collectif à atteindre une position commune.

Il est nécessaire de rappeler que le Collectif avait revendiqué la mise en place d'un cadre de gestion interministériel, et ce, à plusieurs reprises. La politique du gouvernement est en train de se construire. Il est nécessaire de prendre le temps d'observer l'évolution et de voir ce que cela donne pour pouvoir juger par la suite.

→ **Le Collectif Romeurope souhaite apporter son analyse et participer au processus de construction de la politique de la délégation interministérielle pilotée par le préfet Alain Régnier afin de porter ses revendications originelles d'une part, et être témoin (éventuellement pour mieux dénoncer après) d'autre part.** Et, dès lors que celle-ci sera explicitement formulée en mots et en faits, il sera possible de se positionner et de décider de la participation ou de la non-participation du collectif aux activités menées par le gouvernement.

→ Il est indispensable de **faire le constat factuel de l'aggravation de la situation des habitants des squats et des bidonvilles et de l'augmentation de la stigmatisation et des actes racistes perpétrés envers ces populations. Le Collectif doit dénoncer et condamner toutes les pratiques de harcèlement qu'il observe sur le territoire national et par tous les moyens, à l'extérieur comme à l'intérieur des espaces de travaux mis en place dans le cadre proposé par Régnier.**

→ Le dispositif mis en place par Régnier n'est pas accessible aux associations et aux militants en régions. **Le Collectif revendiquera la mise en place de conférences au niveau régional et/ou le défraiement des frais de transports pour les acteurs associatifs hors Ile de France.** Il est indispensable d'avoir très rapidement des relais au niveau local. Au niveau national, les membres du Collectif Romeurope présent aux réunions de la DIHAL relayeront systématiquement les situations au niveau local. Il est essentiel de se présenter, dans le cadre des travaux mis en place par le Préfet Alain Régnier comme « association membres du CNDH Romeurope » afin de constituer un véritable contrepoids.

→ La mise en place d'un cadre de gestion interministérielle ne doit pas freiner les actions du Collectif. **Le CNDH Romeurope ne doit pas limiter ses actions à ce cadre précis mais continuer à prendre des initiatives en parallèle chaque fois que cela est nécessaire, notamment s'agissant des actions en justice.**

→ Lorsque c'est le cas, Il est important de **communiquer sur les motifs de la non participation des collectifs et associations aux réunions de travail** initiées par les collectivités locales

→ Faute de moyen la collaboration au niveau européen est compliquée. Elle est ponctuelle.

→ **Le CNDH Romeurope doit engager une réflexion sur sa stratégie concernant la levée des mesures transitoires fin 2013.**

17 et 18 novembre - Marseille

Ci-dessous, le communiqué de presse publié à la suite de la rencontre nationale (23/11/2012) qui reprend les revendications du CNDH Romeurope :

[Bidonvilles, campements précaires et squats sans alternatives dignes et durables : la situation s'aggrave en France](#)

L'ensemble des associations et collectifs membres du CNDH Romeurope s'est réuni pendant deux jours à Marseille. Lors de cette rencontre, le tour d'horizon des situations locales a révélé une disparité de traitements entre les différentes régions et départements dans le volet préventif de la circulaire du 26 août 2012. Il a également mis en avant l'absence de politique globale et de pilotage national à destination de ces migrants en situation de très grande précarité, pour une grande majorité, mais non exclusivement, des ressortissants communautaires.

Leur situation demeure difficile et précaire : le nombre d'évacuations des lieux de vie s'est accentué ces derniers mois dans certaines régions. Les harcèlements policiers sont toujours plus nombreux, parfois violents qui entraînent l'errance de nombreuses familles fragilisées. De plus, des actes et manifestations racistes se multiplient sur le territoire. Cet acharnement contre ces populations est inacceptable.

Face à ce constat accablant, le CNDH Romeurope, demande en priorité au gouvernement:

- la mise en place immédiate d'un moratoire sur les évacuations pour permettre un accompagnement individualisé et pérenne qui respecte les choix et besoins des personnes. Ce moratoire peut prendre la forme d'une extension de la trêve hivernale à ces populations.
- l'application du droit commun pour permettre une véritable insertion sociale, professionnelle et scolaire et l'accès aux soins.
- la levée des mesures transitoires qui limitent l'accès au marché du travail pour les ressortissants européens roumains et bulgares.

Le CNDH Romeurope participera aux groupes de travail instaurés dans le cadre de la mission confiée au Délégué interministériel M. Alain Régnier, à l'échelle nationale et également par la mise en place de rencontres au niveau régional, afin de relayer ces situations locales et ne manquera pas d'exprimer ses éventuels désaccords tant sur les politiques conduites que sur les pratiques observées.

Le CNDH Romeurope défend une véritable politique d'insertion de toutes ces personnes afin de mettre un terme à une approche répressive qui prédomine jusqu'à présent.

Un grand merci aux associations marseillaises pour leur accueil !